



MRC de Témiscamingue

Béarn * Belleterre * Duhamel-Ouest * Fugèreville * Guérin * Kipawa * Laforce * Laniel (TNO) *
Latulipe-et-Gaboury * Laverlochère-Angliers * Lorrainville * Moffet * Nédélec * Notre-Dame-du-Nord * Rémigny *
St-Bruno-de-Guigues * St-Édouard-de-Fabre * St-Eugène-de-Guigues * Témiscaming * Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472
Courriel : mrct@mrctemiscamingue.qc.ca ● Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

Compte rendu de la rencontre du Comité en sécurité incendie (CSI), Lundi le 22 juin 2020 à 19 h à la MRCT salle 222 et 223

Sont présents :

✂ Monsieur Yves Ouellet	,	Élu secteur sud
✂ Madame Lyne Ash	,	Élue secteur nord
✂ Monsieur Richard Lefebvre	,	Directeur adjoint, RISIT
✂ Monsieur Alain Rouleau	,	Pompier secteur centre
✂ Monsieur Richard Pleau	,	Pompier secteur nord
✂ Monsieur Pierre Bélanger	,	Pompier secteur sud
✂ Monsieur Jacquelin L'Heureux	,	Pompier secteur est
✂ Monsieur Luc Turcotte	,	Membre élu au Conseil d'Administration RISIT
✂ Monsieur Marco Dénomme	,	Élu secteur Est et pompier
✂ Madame Andréane Hamelin	,	Coordonnatrice en sécurité incendie
✂ Madame Monia Jacques	,	Directrice à l'aménagement et du développement du Territoire

Sont absents :

✂ Monsieur André Paquet	,	Élu secteur Est
✂ Monsieur Mario Drouin	,	Élu secteur centre

1) Mot de bienvenue et tour de table

Début de la rencontre : 19h00. Mme Monia Jacques introduit et fait un tour de table pour présenter tous les membres et fait la présentation de la nouvelle coordonnatrice en sécurité incendie.

2) Lecture de l'ordre du jour

Mme Monia Jacques présente l'ordre du jour et propose que les membres du comité décident du déroulement de la rencontre pour la révision des ententes. On s'entend pour commencer par l'entente de protection incendie et fourniture mutuelle de services et les deux autres suivront.

3) Mise en contexte quant à la révision des ententes suivantes :

Tous les membres s'entendent pour dire que la révision des trois ententes est essentielle. Les membres souhaitent que des modifications soient apportées à des éléments qui ne couvrent pas les dépenses réelles engendrées lors d'une intervention telles que les taux de remboursement des équipements, les heures et le nombre de membres qui ont droit à un remboursement pour les formations, les pratiques et les interventions.

a. Révision des remboursements des dépenses d'une intervention

Richard Lefebvre affirme que le taux de remboursement équivaut à environ 40% des dépenses pour les interventions de la RISIT pour la dernière année. Il propose que la totalité des dépenses doive être remboursée par la MRC. Considérant que les pompiers sont à temps partiel, il est difficile de prévoir qui pourra répondre aux appels d'urgence. Pour cette raison, des dépenses reliées à la mobilisation devraient être assumées par la MRC. Les taux horaires devraient être ceux du service incendie, incluant des frais pour les avantages sociaux et administrations. Les taux au kilomètre se doivent d'être revus puisqu'un camion avec remorque consomme beaucoup plus qu'une automobile. D'autres dépenses encourues sont ajustées telles que les consommables, les équipements et le transport des pompiers.

Pour le SUMI, la MRC va mettre sur pied une charte des taux de location de motoneige et de bateau dans le but d'effectuer un remboursement pour l'utilisation d'un équipement, étant donné que la MRC ne possède pas ces équipements.

b. Révision des remboursements des dépenses lors d'une formation

Dans le but de favoriser les formations, le comité veut qu'il soit possible de faire former tous les pompiers qui sont disponibles au moment des formations. Aussi, considérant que le personnel est à temps partiel, il est soulevé que tous devraient recevoir les formations reliées au SUMI et à la désincarcération pour s'assurer que les pompiers disponibles soient formés. Il est proposé de fonctionner avec une banque d'heures en fonction du nombre de pompiers par caserne.

c. Révision des remboursements des dépenses lors d'une pratique

Afin de favoriser les pratiques selon la disponibilité du personnel, il est proposé de fonctionner avec une banque d'heures en fonction du nombre de pompiers par caserne.

d. Contribution des municipalités et des TNO pour le service du SUMI

Des options de financement du service ont été apportées afin de permettre une contribution équitable sur le territoire de la MRC pour les interventions SUMI. Il a été soulevé que le TNO devrait payer un montant fixe de base, soit 10%, et le reste réparti entre les municipalités et les TNO. La MRC va vérifier de quelle façon ce calcul est fait dans d'autres MRC. Mme Jacques spécifie qu'il serait possible de faire le calcul en fonction de la RFU, de la grandeur du territoire ou d'autres données. Des scénarios pourront être étudiés par la MRC.

e. Documents standards

Aussi, il a été soulevé qu'il serait pertinent que tous les SSI utilisent des documents standards pour faciliter la coordination. La MRC se penchera à mettre sur pied les documents standards suivants :

- Formulaire de demande de remboursement pour les interventions, les pratiques et les formations
- Rapport d'intervention

- Registre d'entretien des appareils roulants
- Registre de décontaminations fait à l'interne

f. Renouvellement des ententes

Le comité s'entend pour que les ententes se renouvellent chaque année, mais un rappel annuel pourrait être fait par la MRC auprès des municipalités quant au moment du renouvellement.

4) convenir des suites;

L'entente de prêt et d'entretien d'équipement pour les interventions de désincarcération sera modifiée en fonction des commentaires émis pour l'entente pour les interventions SUMI. Les trois ententes seront modifiées selon les commentaires des membres du comité en sécurité incendie et envoyé à tous pour relecture finale.

5) Prochaine rencontre ;

Envoi d'un doodle pour la prochaine rencontre du mois d'août prochain.

6) Levée de la rencontre.

Fin de la rencontre à 22h27.